

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de La Meilleraye de Bretagne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GUERIN Marie-Pierre, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 août 2021

Nombre de membres en exercice : 19 - Nombre de membres présents : 15

PRESENTS : MMES GUERIN, CHANTOME, ROUSSEL, BELLEIL, LORAND, ROBERT, DUGUE, THOMAZI, BELLIER - MRS PLOTEAU, BERTIN, ROBERT, GICQUEL , JULIENNE, QUELENNEC

EXCUSES- ABSENTS : Mrs MASSÉ, LEVEQUE – Mmes TRILLARD – VANRENTERGHEM –

Mme Anne THOMAZY a été nommée secrétaire de séance

| | |
|------------|--|
| N° 2021/98 | Objet : AUTORISATION AGRANDISSEMENT DE L'UNITE DE METHANISATION – LIEUDIT HEURTEBISE AU PETIT AUVERNE- ANNULE ET REMPLACE |
|------------|--|

Madame le Maire expose que la SAS NATURE ENERGIE qui exploite une unité de méthanisation agricole sur le site de l'exploitation agricole de L'EARL Des Croix Aux Vents sur la commune du Petit-Auverné a déposé un dossier auprès de Préfecture afin d'obtenir un agrandissement de leur installation (doublement de sa capacité de production pour atteindre 500 kW).

Le conseil municipal après avoir délibéré, à main levée : (absentions : 7 – contre : 4 – pour : 3) EMET un avis défavorable à la demande d'agrandissement déposée par la SAS NATURE ENERGIE.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 93 du 3 septembre 2021 visée en Préfecture le 6 septembre 2021 sous le n° ID : 044-214400954-20210903-20210993-DE.

Fait et délibéré à la Meilleraye de Bretagne,

Le 3 septembre 2021

Le Maire,



Marie-Pierre GUERIN